

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1889.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

Demande du sieur John-Joseph WARD-MEULENBERGH.

MESSIEURS,

Le sieur Ward-Meulenbergh, né à Manchester (Angleterre), le 10 septembre 1845, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis l'année 1849 ; il y est arrivé avec ses parents et exerce, à Bruxelles, la profession d'ingénieur civil et administrateur de la Société anonyme des carrières de Gougnyes.

Il avait épousé une Belge, aujourd'hui décédée, dont il a eu sept enfants, nés en Belgique. Il a été légalement adopté par Madame veuve Van der Elst, née A. Meulenbergh.

En qualité de citoyen anglais, il n'était astreint à aucune obligation de milice vis-à-vis de son pays natal.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Ward-Meulenbergh remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Président-Rapporteur,

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.